L'ÉLECTION DES MUNICIPALITÉS

(Suite)

BEAUVOIS. — Ainsi que nous l'avons annoncé, la *nouvelle municipalité* est *ainsi composée* : Maire, M. Michel Théophile Delpoulle. — 1er Adjoint, M. Gustave Damas, propriétaire — 2e Adjoint, M. Omer Baille, propriétaire.

A l'occasion de cette élection, la musique municipale était venue prêter son concours, et c'est aux accents de la *Marseillaise*, que la population a acclamé la nouvelle administration, et lui a souhaité la bienvenue, après quoi, tous se sont rendus au château, où des vins d'honneur ont été offerts, aux vives acclamations de « Vive M. Michau ».

La nouvelle municipalité sera beaucoup à faire. En effet depuis quelque année, il y avait un certain relâchement dans l'administration.

Les arrêtés de police locale et autres étaient considérés comme non avenus, tombés en désuétude... Pourquoi...

Les commissions municipales scolaire, de voirie, de salubrité publique, d'hygiène, et autres, ne fonctionnaient que peu ou point.

Aussi, la population tout entière espère-t-elle beaucoup de ses nouveaux élus, pour que notre importante commune devienne ce qu'elle doit *être* : un centre de progrès.

Pour cela, les Beauvoisiens n'ont jamais compté ni ménagé leur argent et ils ont bien droit d'espérer qu'il en sera ainsi.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLERS-AU-BOIS. — Maire, M. Victor Dubron, avocat à la Cour d'appel de Douai. — Adjoint, M. François Cuvellier, cultivateur.

CARENCY. — Maire, M. Déprès, cultivateur. — Adjoint, M. Bayart, cultivateur.

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE. — Maire, M. Auguste Brouvert. — Adjoint, M. Augustin Gressier.

BOUVROY. — Maire, M. François Tamboise, agriculteur. — Adjoint, M. Hermant-Logez, cultivateur.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LOOS-EN-GOHELLE. — Maire, M. Eugène Caron — Adjoints, MM. Ignace Leclercq et Camille Grébaval.

NOYELLES-SOUS-LENS. — Maire, M. Auguste Gallet, brasseur — Adjoint, M. Joseph Lemaître, cultivateur.

FOLQUIÈRES-LES-LENS. — Maire, M. Cornil Déruelle, brasseur — Adjoint, M. Charles Leruque, brasseur.

PROTESTATIONS contre les élections municipales

Des protestations contre les élections municipales se sont produites dans cent-et-une communes du département du Nord.

A ROUBAIX

Les protestations sont très nombreuses et s'appuient sur les deux faits suivants pour demander l'annulation de l'élection.

1° Constitution irrégulière des bureaux ;

2° Exclusion des bureaux des votes des citoyens présents parissant hostiles à la municipalité sortante.

A LILLE

En ce qui concerne Lille, M. Léon Gobert, rédacteur à l'*Echo du Nord*, candidat de la liste d'*Union républicaine*, proteste contre l'élection de **M. Coussement**, ayant obtenu plus de 1,000 voix au scrutin de ballottage du 10 mai dernier.

Voici les termes de la protestation de M. Gobert :

« Par suite, en effet, d'une erreur matérielle, il a été attribué à M. Coussement 15,547 suffrages dans le recensement général, alors qu'en réalité il n'en avait obtenu que 15,047 — Or, ce nombre de voix est inférieur à celui des suffrages dans autres candidats et notamment par M. Charles Desurmont-Schneider, qui, ayant réuni 15,261 suffrages, arrivait trente-sixième dans le résultat de scrutin et devait être proclamé élu. »

En conséquence, il demande au Conseil de préfecture « de dire et juger qu'à tort M. Charles Coussement a été proclamé élu, annuler son élection et, rectifiant l'erreur commise, proclamer élu en ses lieu et place M. Charles Desurmont-Schneider. »

Signé : Léon GOBERT.

Les deux autres protestations suivantes ont été également déposées par M. Léon Gobert. Les voici :

M. Lepoutre. — La seconde concerne M. Auguste Lepoutre, négociant, élu conseiller municipal de la ville de Lille dans le scrutin de ballottage du 10 mai dernier.

« Par jugement du tribunal de commerce de Lille, en date du 20 août 1880, M. Lepoutre a été déclaré en faillite, et il en est de déclaré excusable, il n'a pas obtenu sa réhabilitation.

« *Il ne peut, par suite, aux termes de l'article* 21 de la loi du 5 mars 1880, être nommé à aucune fonction élective ».

En conséquence, on demande au Conseil de préfecture « d'annuler pour cause d'incapacité l'élection de M. Lepoutre ».

Une lettre de M. Lepoutre

M. Lepoutre a adressé à *l'Echo du Nord* la lettre suivante :

Lille, le 19 mai 1896.

Monsieur le rédacteur,

Dans le numéro de votre journal paru ce matin et portant la date du mercredi 20 mai 1896, vous publiez en seconde page, première colonne, sous le titre « protestation » un article me concernant et que je juge diffamatoire. Il est exact que j'ai été déclaré en faillite en 1880, mais depuis j'ai pu, grâce à mon travail, payer tous mes créanciers. Vous apprécierez, j'en suis être convaincu, l'honnêteté de ma conduite qui m'a permis d'être réintégré sur les listes électorales et vous tiendrez à insérer ma rectification.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

A. LEPOUTRE.

Nous avons lieu de croire, d'après la teneur de la lettre qu'on vient de lire, que **M. Lepoutre** a bénéficié des dispositions de la loi de 1889 sur la liquidation judiciaire. Aux termes de cette loi, l'ancien failli ayant obtenu son concordat ou déclaré excusable peut être réintégré dans ses droits d'électeur, mais il reste inéligible.

Seule, la réhabilitation peut rendre l'éligibilité aux personnes qui ont été déclarées en faillite ou en liquidation judiciaire. M. Lepoutre ayant payé ses créanciers peut demander sa réhabilitation. Mais tant qu'il ne l'aura pas obtenue, il ne sera pas électeur et pas éligible.

M. Lesaffre. — La troisième protestation concerne l'élection de M. Lesaffre, conseiller prud'homme, élu conseiller municipal de la ville de Lille dans le scrutin de ballottage du 10 mai dernier.

« Le sieur Lesaffre est inscrit en tre catégorie sur la liste du Bureau de bienfaisance et reçoit cinq francs par semaine et trois francs par mois.

« *Il ne pouvait donc être élu conseiller municipal*, aux termes de l'article 32, paragraphe 3 de la loi du 5 avril 1881 et son élection doit être annulée. »

Signé : Léon GOBERT.

Enfin une quatrième protestation signée de M. Bertin, gérant de l'*Echo du Nord* vise M. Ghesquière, Dupied, Delory, Samson et Louguet.

L'annulation de l'élection de ces messieurs est demandée en vertu de l'article 32 de la loi du 5 avril 1884, *parce que ne payant pas de contributions directes*, ils ne participent point aux charges communales.

A ARMENTIÈRES

Plusieurs électeurs de chaque bureau ont demandé l'annulation de l'élection parce que la constitution des trois bureaux a été irrégulière.

A DUNKERQUE

Les griefs invoqués pour demander l'annulation des élections, sont nombreux. En voici quelques-uns :

1° Pressions exercées sur les indigents et sur les assistés du bureau de bienfaisance.

2° Injures adressées aux électeurs :

3° Emargement de soldats marins voire même des électeurs décédés qu'on a fait voter.

Le conseil de préfecture s'occupera de ces affaires dans les premiers jours de juin.

***

Le Conseil de Préfecture commencera, dès les premiers jours de juin l'examen des différentes affaires qui lui sont soumises.

En ce qui concerne Lille, la procédure sera sans doute assez rapide en première instance, mais après le jugement si les intéressés sont atteints, ils auront la ressource de se pourvoir en appel devant le Conseil d'Etat qui prononcera en dernier ressort. Cet arrêt vu le grand nombre de causes soumis à la haute juridiction du Conseil d'Etat peut n'être rendu que dans un an ou plus — ce qui permettra aux inéligibles de siéger et de voter tranquillement pendant ce laps de temps.

Il y a certains relevés assez curieux surtout en ce qui concerne M. Lepoutre, qui est électeur politique, électeur au Tribunal et à la Chambre de commerce et cependant inéligible.

Chronique Régionale

Election au Conseil supérieur de l'Instruction Publique

Le dépouillement du scrutin de ballottage pour les élections au Conseil supérieur de l'instruction publique a eu lieu hier 20 mai. Pour l'enseignement primaire cet élu élus. M. Quenardel, directeur de l'école normale de Rennes, et M. Cuir, inspecteur primaire à Lille.

Les électeurs de l'enseignement primaire ont aussi choisi pour leurs représentants : Mlle Saffroy, directrice de l'école nationale supérieure d'instruction : MM. Comte, instituteur à Paris, Devinat, directeur de l'école normale de Lyon, José, inspecteur *general de l'instruction publique*, Quenardel, directeur de l'école normale de Rennes, et M. Cuir inspecteur primaire à Lille. Seules les écoles primaires supérieures n'ont pas de représentant, tandis que les écoles nationales en ont deux.

Un congé aux écoles pour le couronnement du Czar

Nous croyons savoir qu'il est question d'associer la jeunesse française aux fêtes du couronnement du Czar, en accordant aux élèves de tous les ordres d'enseignement un jour de congé qui serait joint aux vacances de la Pentecôte.

Une décision serait prise à ce sujet au conseil de cabinet de demain.

Manœuvre de la garnison de Lille

Ainsi que nous l'avions annoncé dans un précédent numéro, une intéressante manœuvre de garnison a eu lieu hier matin sous la direction de M. le lieutenant-colonel Guelle, du 43e de ligne, ayant comme officier-adjoint M. le lieutenant Perot, stagiaire à l'état-major du 1er corps d'armée.

Les partis étaient ainsi composés.

Parti A, sous le commandement de M. Laurent-Chirouze, commandant du 5e bataillon de chasseurs à pied : deux compagnies du 46e bataillon, un escadron du 19e chasseurs à cheval, six voitures du 1er escadron du train.

Parti B, sous le commandement de M. Clavel, chef de bataillon au 43e de ligne : un bataillon du 43e et deux pelotons du 19e chasseurs.

Le parti B portait le brassard blanc.

Voici le thème général de la manœuvre :

Le gouverneur de la place de Lille, supposée rétroder à son encontre, a envoyé à Enœtlière-en-Weppes, un détachement A., chargé d'y opérer une réquisition.

Un détachement ennemi B. cantonné à Pérenchies, est chargé de s'opposer à la réquisition et à la rentrée du convoi dans la place de Lille.

Les thèmes particuliers étaient les suivants :

A. Deux compagnies d'infanterie et un escadron de cavalerie sont partis dans la nuit du 19 au 20 mai pour Enœtlieres-en-Weppes afin d'y opérer le 20 mai au matin à une réquisition de fourrages.

La réquisition est supposée commencée à 4 heures 30 et ne devoir être terminée qu'à 6heures.

B. — *Un bataillon d'infanterie et deux pelotons de cavalerie* sont cantonnés à Pérenchies.

L'ennemi est en deux compagnies et de deux pelotons de cavalerie est arrivé à Enœtlière-en-Weppes dans la nuit pour y opérer une réquisition.

Le parti B quitte Pérenchies à 5 heures du matin pour s'opposer à la réquisition et à la rentrée du convoi dans la place de Lille.

Telles sont les différents thèmes de la manœuvre qui a été exécutée hier, ainsi qu'il suit :

La parti A chargé d'opérer la réquisition a été attaqué à Enœtlieres-en-Weppes, vers 6 heures du matin par l'ennemi-garde du parti B, venant de Pérenchies, par la route de Pérenchies-Englos.

Sa réquisition n'étant pas terminée, le commandant du parti A, par une ordonnance prévoyant sur sa ligne d'avant-garde (hauteur du fort d'Englos) s'efforce d'arrêter son adversaire dans le but de permettre au convoi de filer sur Lille par la route d'Enœtlieres, Fin-de-la-Guerre, Allennes et Haubourdin.

Mais, le commandant du parti B, ayant fait occuper des hauteurs du fort d'Haubourdin par sa cavalerie, force est au commandant du parti A de changer brusquement ses dispositions, au *moment où, la réquisition terminée*, le convoi était sur le point de quitter Enœtlière.

Le mouvement s'effectue en conséquence par le nord d'Enœtlière de façon à gagner Lille par la grande route de Lomme.

Mais, le gros du parti B étant resté à proximité de cette route, a éventé ce nouveau mouvement, et c'est là qu'en devant des voitures de réquisition dont l'escorte (cavalerie et infanterie) ne put, par suite des cultures bordant la route et déclarées impraticables, prendre les dispositions qui auraient été réellement prises en temps de guerre.

La manœuvre a pris fin sur cet incident.

Le lieutenant-colonel Guelle qui a fait la critique de la manœuvre s'est montré très satisfait des mouvements exécutés et de la bonne tenue *des troupes*.

Celles-ci étaient rentrées dans leurs casernements pour le soupe du matin.

LES GRÈVES

A TOURCOING

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro d'hier matin, les grèves, à part celles des ouvriers maçons et carrelageurs, peuvent être considérées comme terminées.

En ce qui concerne ces derniers, un arrangement est intervenu hier matin entre patrons et ouvriers et on espère que tout le monde reprendra le travail ce matin.

Chronique Locale

ROUBAIX

Caisse d'épargne de Roubaix

Voici le compte-rendu des opérations de la Caisse d'épargne de Roubaix pendant l'année 1895 :

Le solde du livret des déposants qui s'élevait au 1er janvier 1895 à 15 357 997 fr. 49, s'est élevé au 31 décembre de la même année à 16 561 578 francs 70, soit une augmentation de 1 193 471 *francs 01*.

Le montant des versements effectués en 1895 a été de 3 711 887 fr., contre 3 549 537 fr. en 1894, soit 142 020 fr. en plus.

Les remboursements, en 1895, sont descendus à 3,966,317 fr. 65, au lieu de 3,991,253 fr. 54 en 1894, ce qui fait une différence de 10 935 fr. 89 en moins pour l'exercice 1895.

Dans le courant de l'année 1895, le nombre des opérations faites avec les déposants soit pour versements ou remboursements en espèces, soit pour transferts, achats de rentes et encaissements d'arrérages de rentes a été de 28,564, chiffre supérieur de 2,065 à celui de l'année précédente.

Le nombre des déposants a augmenté à Roubaix, de la sorte dans mes sentiments et dans mon existence.

— De quel droit ! répéta la veuve de Miguel *avec un sourire farouche*.

Mais, atteinte dans son cœur, menacée dans le doux et beau rêve de vie, elle voit son amant déjà en femme, non en enfant. Anita se redressait, vaillante et prête à défendre son bien le plus cher.

— Et pourquoi ?

— Est-ce ma mère qui vous a chargé de me dire cela ? fit-elle.

— Non.

— Est ce monsieur Marcus ?

— Non.

— Alors, je n'ai pas à vous écouter !

— Mais votre mère sera la première à vous *dire ce que je vous dis, quand vous la reverrez*, et Marcus aura fait tous de vous, et vous n'entendrez plus parler de lui jamais !

— Non, madame, non, non, non ! interrompit Anita, avec une expression de confiance superbe et d'obstination puérile. — Marcus m'aime autant que je l'aime, et je n'ai nulle raison de le taire, puisque cet amour est approuvé de celle de qui seule je dépends, — c'est à dire de ma mère. — Marcus m'a engagé sa parole et sa foi, Marcus est un honnête homme, et il m'aimera, tant que je serai digne de son amour, et comme je ne ferai rien qui puisse me rendre indigne de lui, rien ne pourra ni vous, ni personne, l'empêcher de m'aimer, de même que personne ne m'empêchera de l'aimer.

— Les faits l'en empêcheront.

— *Quels faits ?*

— Et si ce ne sont les faits, ce sera moi !

— Vous ! vous ! Mais enfin qui êtes-vous, madame ? *Je ne vous connais pas, après tout, et je* ne sais pas pourquoi vous vous voulez, lui aussi, le réduire au désespoir,

— Au désespoir, lui ! Ah ! taisez-vous ! fit Dolorès d'une voix sourde, en cachant son visage de la pâleur des yeux bleus crispées et frissonnant de tout son corps.

— Oui, au désespoir, répéta fièrement Anita. *Il mourra de chagrin, comme moi... Si vous le* connaissiez, vous sauriez qu'il n'y a pas de cœur plus sincère et plus noble... et si vous n'avez pas pitié de moi, continua-t-elle en s'attendrissant brusquement, vous aurez pitié de lui.

— Ah ! malheureuse ! s'écria violemment Dolorès, pourquoi l'es-tu fait aimer de lui. Pourquoi as-tu ajouté ce désastre et ce crime à tous les autres ?

Il y avait un tel accent de déchirement dans le cri de cette femme ; on y sentait si complètement tout un broiement de l'être, au milieu de la tempête déchaînée de toutes les passions les plus violentes, que Anita, saisie par cette tendresse saignante à tant de colère désolée, que Mlle Rivadaros recula de deux pas, puis, regardant l'étrangère avec effroi, — s'écria à *son tour* :

— Ah ! vous êtes sa mère !

Il y eut un moment de solennel silence, après ce double cri.

La femme et la jeune fille, les yeux fixés l'une sur l'autre, comme n'osant plus reprendre cette explication s'effrayant, chacune de son côté, de retrouver son sang-froid et de dompter son émotion.

Tous les voiles étaient tombés entre elles.

— Vous êtes sa mère ! répéta enfin Anita d'une voix basse et navrée, n'ayant plus d'esprit de révolte, ni d'animosité contre celle qu'elle venait de combattre avec tant d'énergie.

— Eh bien, quand cela serait ! répondit alors Dolorès. Plus de masques entre nous. — Oui, je suis sa mère !

Anita s'était, au premier moment, courbée sous cette révélation.

Elevée par une mère admirable qui l'adorait et qu'elle aimait, habituée à voir en elle la meilleure des amies, à tout lui dire, à n'être heureuse de toute pensée qui traversait son esprit, de tout son cœur, elle était plus malheureuse qu'à la condition que cette pensée et ce sentiment eussent l'approbation de Mme Rivadaros; imbue de cette idée qu'il n'y avait rien au monde qui fût plus noble, et plus digne de sympathie, pour laquelle elle s'inclinait, parce que c'était une autorité morale, dont elle n'avait jamais connu que la douce et bienfaisante protection, semblable à une caresse constante, — Anita ne concevait pas qu'on pût résister à la volonté d'une mère, ni que cette volonté pût être une source de souffrance, ou une injustice pour l'enfant qui la subissait.

— Ah ! madame, répéta-t-elle après un nouveau silence un peu plus long qui avait suivi le cri de la jeune fille : « Vous êtes sa mère ! » Madame, pardonnez-moi d'avoir osé vous répondre, comme je l'ai fait, quand j'ignorais qui vous étiez et au nom de quel droit vous me parliez, ou l'être, après ma propre mère, pour qui je sens le plus de respect, c'est la mère de Marcus, et j'avais rêvé que respect se changerait en une véritable affection filiale. Mais j'ignorais... Oh ! mon Dieu ! fit-elle, violemment secouée tout à coup de quelque rapide et lancinante douleur qui lui traversait le cœur. Elle était sous vous qui vous opposez à tout mon bonheur qui venez me dire :

« Il ne faut pas aimer Marcus ! »

En parlant ainsi, elle levait ses beaux yeux tout pleins de larmes vers Dolorès, avec l'espoir d'y lire un adoucissement à cet arrêt.

Mais Dolorès avait délourné le regard, et il était facile de lire une *résolution inébranlable* sur son pâle visage.

— Pourtant, continua Mlle Rivardacos, avec l'ingénuité candide et l'innocente finesse de la jeune fille, il m'avait dit que vous approuveriez son amour.

— Jamais ! répondit la veuve de Miguel.

— Avant même de vous l'avouer, cet amour, qui est toute sa vie, comme il est toute la mienne, car je lui parlais de vous, madame, il me disait :

« Ma mère m'aime autant qu'une mère peut aimer son fils. Quand elle saura qu'il s'agit de mon bonheur, elle sera la première à venir demander votre main pour ce fils, dont elle ne voudrait à aucun prix briser le cœur. »

« Il ajoutait :

« Vous ne savez pas, Anita, combien elle est bonne et dévouée. Vous ne savez pas qu'elle donnerait pour moi jusqu'à la dernière goutte de son sang, et que, plutôt que de me voir malheureux par sa volonté, il n'est pas de sacrifice qu'elle ne ferait. »

« Et moi, madame, je comprenais cela, je croyais cela, et je me disais : Ma mère est ainsi *pour moi, et cela me paraissait naturel, car il* me semble que si j'étais mère à mon tour, c'est ainsi que j'aimerais les enfants à qui j'aurais donné la vie, et que je voudrais pour eux, en ce qui dépendrait de moi, que cette vie qu'ils me devraient fût une vie de joie et faite de sourires.

« Marcus ajoutait encore :

« Ma mère ne vous connaît pas, Anita, mais, quand elle vous connaîtra, elle vous aimera tout de suite et sera fière du choix que j'ai fait et qu'elle eût certainement fait pour moi. »

« Et j'avais hâte de vous voir aussi, pour vous dire que je vous aimais d'avance, parce que la mère de Marcus ne pouvait être que la meilleure et la plus noble des femmes, et parce qu'il serait contre nature de ne pas aimer qui est aimé de celui que nous aimons.

« J'avais hâte de vous voir, pour me jeter à vos pieds, pour vous dire :

A suivre A. JMATHEY.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 70

LE SERMENT d'une MÈRE

DEUXIÈME PARTIE

DEUX GOUTTES DE SANG

Elle n'avait pour tout vêtement qu'un léger peignoir, qui laissait voir son cou et ses bras, et ses pieds aux jouisient dans de petites bottes chaudes sans talons, avec lesquelles elle n'eût pas fait dix pas dans la rue.

Elle devait toute rouge.

— Vous me gardez donc de force ? dit-elle d'une voix un peu tremblante, tandis qu'une lueur s'allumait dans ses prunelles d'or, semblable à l'éclair précurseur de l'orage.

— Ma chère enfant, reprit Dolorès, plus doucement encore, mais avec une fermeté qui paraissait décisive, j'espère que vous serez assez raisonnable pour vous soumettre à une nécessité contre laquelle vous ne pouvez rien ; mais, si vous ne vous y soumettiez de bonne grâce, vous seriez, néanmoins, obligée d'y céder.

— Prisonnière ! balbutia la jeune fille.

— Pour deux ou trois jours, pas davantage, et dans une prison fort douce, vous le voyez par vous-même.

— Du consentement de ma mère ?

— Ecoutez-moi, poursuivit Dolorès, évitant de répondre directement à cette question. Si l'on vous jetait ici, c'est afin d'éviter, à vous, un grand malheur... afin d'empêcher de s'accomplir un acte...

Dolorès se leva, plus froide et plus pâle qu'une statue de marbre, et étendit vers la jeune fille une main qui semblait vouloir la courber sous la sentence de quelque jugement sans appel.

— Un acte, répéta-t-elle, que toutes les lois divines et humaines réprouvent.

— Quel acte ? demanda Anita, dominée par cette femme, qui avait réellement, à certaines heures, toute la passion mondaine et éclatant en elle, des allures de Nemesis vengeresse, des nature à dompter une résistance plus forte et plus sérieuse que celle que pouvait lui opposer cette frêle jeune fille, ignorante de la vie et de ses drames sombres.

— Vous aimez quelqu'un qui ne peut être votre mari, dont vous ne pouvez pas être la femme.

— Marcus ! s'écria Anita, éperdue.

— Oui, celui que vous appelez Marcus.

— Qui vous a dit ? ... Comment savez-vous ? Il n'y a que moi, lui et ma mère dans ce secret !

— Et moi !

— Et c'est pour m'empêcher... que vous voulez...

— C'est pour empêcher ce qui ne peut être, oui, malheureusement.

Le visage de Dolorès s'assombrit encore, et elle ajouta d'une voix basse, qui donnait le frisson à celle qui écoutait :

— Et pour vous éviter aussi... d'assister à des choses trop douloureuses pour vous... et que vous ne connaîtrez que trop tôt !

— Madame, répliqua Anita toute frémissante, quoique devenue toute à coup timide craintive et plus résolue, depuis qu'elle voyait que c'était à son amour, à son bonheur qu'on en voulait, je ne m'explique pas de quel droit vous intervenez de ma destinée, mes sentiments et dans mon existence.

— Oui, au désespoir, répéta fièrement Anita. *Il mourra de chagrin, comme moi... Si vous le* connaissiez, vous sauriez qu'il n'y a pas de cœur plus sincère et plus noble... et si vous n'avez pas pitié de moi, continua-t-elle en s'attendrissant brusquement, vous aurez pitié de lui.

— Ah ! malheureuse ! s'écria violemment Dolorès, pourquoi l'es-tu fait aimer de lui. Pourquoi as-tu ajouté ce désastre et ce crime à tous les autres ?

Il y avait un tel accent de déchirement dans le cri de cette femme ; on y sentait si complètement tout un broiement de l'être, au milieu de la tempête déchaînée de toutes les passions les plus violentes, que Anita, saisie par cette tendresse saignante à tant de colère désolée, que Mlle Rivadaros recula de deux pas, puis, regardant l'étrangère avec effroi, — s'écria à *son tour* :

— Ah ! vous êtes sa mère !

Il y eut un moment de solennel silence, après ce double cri.

La femme et la jeune fille, les yeux fixés l'une sur l'autre, comme n'osant plus reprendre cette explication s'effrayant, chacune de son côté, de retrouver son sang-froid et de dompter son émotion.

Tous les voiles étaient tombés entre elles.

— Vous êtes sa mère ! répéta enfin Anita d'une voix basse et navrée, n'ayant plus d'esprit de révolte, ni d'animosité contre celle qu'elle venait de combattre avec tant d'énergie.

— Eh bien, quand cela serait ! répondit alors Dolorès. Plus de masques entre nous. — Oui, je suis sa mère !

Anita s'était, au premier moment, courbée sous cette révélation.

Elevée par une mère admirable qui l'adorait et qu'elle aimait, habituée à voir en elle la meilleure des amies, à tout lui dire, à n'être heureuse de toute pensée qui traversait son esprit, de tout son cœur, elle était plus malheureuse qu'à la condition que cette pensée et ce sentiment eussent l'approbation de Mme Rivadaros; imbue de cette idée qu'il n'y avait rien au monde qui fût plus noble, et plus digne de sympathie, pour laquelle elle s'inclinait, parce que c'était une autorité morale, dont elle n'avait jamais connu que la douce et bienfaisante protection, semblable à une caresse constante, — Anita ne concevait pas qu'on pût résister à la volonté d'une mère, ni que cette volonté pût être une source de souffrance, ou une injustice pour l'enfant qui la subissait.

— Ah ! madame, répéta-t-elle après un nouveau silence un peu plus long qui avait suivi le cri de la jeune fille : « Vous êtes sa mère ! » Madame, pardonnez-moi d'avoir osé vous répondre, comme je l'ai fait, quand j'ignorais qui vous étiez et au nom de quel droit vous me parliez, ou l'être, après ma propre mère, pour qui je sens le plus de respect, c'est la mère de Marcus, et j'avais rêvé que respect se changerait en une véritable affection filiale. Mais j'ignorais... Oh ! mon Dieu ! fit-elle, violemment secouée tout à coup de quelque rapide et lancinante douleur qui lui traversait le cœur. Elle était sous vous qui vous opposez à tout mon bonheur qui venez me dire :

« Il ne faut pas aimer Marcus ! »

En parlant ainsi, elle levait ses beaux yeux tout pleins de larmes vers Dolorès, avec l'espoir d'y lire un adoucissement à cet arrêt.

Mais Dolorès avait détourné le regard, et il était facile de lire une *résolution inébranlable* sur son pâle visage.

— Pourtant, continua Mlle Rivardacos, avec l'ingénuité candide et l'innocente finesse de la jeune fille, il m'avait dit que vous approuveriez son amour.

— Jamais ! répondit la veuve de Miguel.

— Avant même de vous l'avouer, cet amour,

Le compte-rendu des opérations de toutes les caisses d'épargne, publié par le ministre du commerce, l'augmentation du solde des déposants n'est que de 3,29 0/0, *tandis que nous* atteignons 7,75 0/0, et l'excédent des versements sur les remboursements, presque nul, pour l'ensemble, est pour notre caisse de 23,30 0/0.

Chronique colombophile

La Fédération colombophile Roubaisienne organise pour le dimanche 24 mai, un concours sur Mennom.

125 fr. de prix d'honneur. Les inscriptions se feront chez M. Debaudringhien, estaminet du *Boulevard Chambon* rue Deerème.

Pour le lundi 25, la même fédération organise aussi un concours sur Chantilly.

150 fr. de prix d'honneur. Inscriptions chez M. Selosse, coin de la rue de Lannoy et de la rue du Tilleul.

Un vol de 200 francs

Une servante Julia Dauchy, 25 ans, au service de M. Lonseau, boulevard de Mulhouse, 15, disparaissait samedi dernier, emportant deux cents francs en billets de banque qu'elle avait volés à son patron.

Ce dernier se mit à sa recherche et la retrouva à Landas, près d'Orchies, chez ses parents. Il parvint à la faire revenir à Roubaix, disant qu'il la reprendrait à son service. Et la fit alors arrêter par M. Squivée, commissaire de police.

Julia Dauchy avait dissipé la somme volée en achat de bijoux. Elle sera transférée à Lille ce matin.

Une grave affaire de mœurs

Mardi soir, une dame venait prévenir la police de Roubaix que sa fille Rosa Germanet, âgée de 12 ans, avait été victime d'un ignoble attentat commis par son amant, Henri Willem, 47 ans, tisserand, demeurant rue des Halles.

L'inspecteur Huyghe en avisa M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement. Quatre agents de sûreté se rendirent au logement de Willem avec ordre de l'arrêter s'il sortait de sa chambre.

Vers onze heures du soir, Louise Vanecke qui avait accompagné les agents, monta à l'appartement de Willem. *Le dernier ayant refusé* d'ouvrir la porte, elle l'enfonça en criant « au secours ».

Aux cris d'alarme les agents avaient monté l'escalier. Ils arrêtèrent l'inculpé qui fut conduit au depôt du de arrondissement.

La petite victime a été visitée par un docteur, qui a constaté les traces évidentes d'un attentat odieux.

Henri Willems a déjà subi une condamnation à cinq ans de réclusion pour avoir fait subir les derniers outrages à une proprer fille. Comme on le voit, la police a mis la main sur un triste sire.

Ivresse

Mardi, vers midi un quart, un peintre, Eloward M., 35 ans, demeurant rue Lannoy, Fort Desprez, 3, donnait ivre-mort sur le trottoir de la rue Deerème.

Un avant qui passait lui procura un meilleur gîte au Dépôt du 3e arrondissement.

Jeu de Boules

Dimanche 31 mai, grand jeu de boules à la plaine, 300 francs de prix en espèces, chez M. Louis Lepers, estaminet de la «Botte d'Or», rue du Buis. La boisson était convertie, en cas de mauvais temps *le jeu ne sera pas remis.*

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette.
5 Grands Prix. 20 Médailles d'Or.

La Cordonnerie modèle,
21, rue de la Gare, 21. 21,24m.

Ne mangez que le beurre de la Grande laiterie
LA NORMANDIE
Toujours frais, toujours exquis et garanti pur.

TOURCOING

Nécrologie

Notre excellent confrère M. Joseph Petit-Ledue, du *Journal de Roubaix*, vient d'être douloureusement atteint dans ses affections.

Sa sœur Mme Marie Petit, en religion sœur Justine, du monastère de Notre-Dame-de-Lourdes à Tourcoing, est décédée hier 29 mai, à l'âge de 52 ans.

Nous présentons à M. Joseph Petit et à sa famille l'expression de notre sympathie attristée.

Encore !!!

L'avant-dernière nuit, l'agent Damortier, en tournée de service, vers une heure du matin, rue Nationale, constata qu'un ancien tuyau d'égouts de la Lys servant actuellement pour la canalisation des eaux pluviales était ouvert.

Il s'empressa d'en avertir le service des eaux, qui envoya aussitôt des ouvriers sur les lieux pour fermer les conduites et faire cesser les réparations nécessaires.

Depuis une huitaine de jours, nous avons eu à relater plusieurs faits de ce genre qui ne sont pas du tout de nature à rassurer la population, car tout fait fait supposer que d'autres se produiront malheureusement encore par suite de la forte pression de l'eau.

Tir à l'arc à la perche

Une animation extraordinaire régnait dimanche après-midi dans le quartier du chemin des Carrières, par suite du tir à l'arc de 1000 francs, que la vaillante société « les Francs-Tireurs Tourquennois », donnait dans son magnifique stand, établi près du passage à niveau du Blanc-Seau.

En effet, plus de 150 tireurs-y ont pris part et les prix ont été chaudement disputés.

Les Francs-Tireurs journée ont été : M. Eloi Lenfant, du Roubaix, qui a abattu le coq d'une valeur de 120 fr.; M. Camille Niffle, de Roubaix, tire poule de 70 fr.; M. Adolphe Spriez, de Roubaix, 2e poule de 70 fr.; M. Nys, de Roubaix, tire petite poule de 35 fr., et M. Bouquenoy, de Morseele (Belgique) 2e petite poule de 35 fr.

Tous ils tirèrent si adroitement pleinement satisfaits du bon accueil qui leur a été réservé, et ont tous promis à la commission des Francs-Tireurs, que nous félicitons bien vivement en passant de son magnifique succès, de revenir pour leur prochain tir.

Accidents

Hier matin, M. Desurmont Désiré, 30 ans, ajusteur chez M. Paul Dubrulle, constructeur, rue du Pouilly à ce l'index de la main gauche écrasé par la chûte d'une pièce de fer qu'il manœuvrait.

— Presqu'à la même heure, un ouvrier bâcleur de chez M. Motte-Dewavrin, filateur, le jeune Cornille Irénée, 13 ans 1/2, demeurant aux Phalempins et contremaître le prenait droit en butant contre le chariot de son métier.

Ces ouvriers ont été soignés par M. le docteur Bernet, qui a déclaré que l'impuacité de travail serait pour le premier de 5 à 6 jours et pour le second d'une huitaine de jours.

Contraventions

Les nommes S... Joseph, 45 ans, demeurant *rue du Pré-de-la-Bataille et C... Augustin*, 45 ans, demeurant rue de la Latte, tous deux trieurs de corde, surpris avant-hier soir par le garde-champêtre Leruste, passant sur un terrain ensemencé, ont été l'objet d'une contravention.

Entre voisins

M. Vanyckeghem Charles, demeurant rue de Gand, cour Bonnet, ne vit pas précisément en bonne intelligence avec un de ses voisins, le nommé B... Jules, 36 ans, tisserand, car samedi soir, avant de rentrer chez lui ce dernier ne trouva rien de mieux que de briser une vitre à l'une des fenêtres.

Malheureusement pour lui, ayant été aperçu commettant son méfait, plainte a été déposée à la police qui lui a dressé procès-verbal.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séances du 17 et 18 mai 1896

Versements				
Tourcoing (D.)	115	dépos. dont	19 nouv.	16.146
Id. (L.)	42	»	10 »	9.938
Blanc-Seau	7	»	» »	538
Croix Rouge	14	»	1 »	1.170
Hallum	4	»	» »	93
Linselles	5	»	1 »	1.850
Roncq	5	»	1 »	1.000
Bondues	3	»	» »	680
Roubaix-Ouest	7	»	3 »	4.590
Wattrelos	17	»	8 »	2.192
Mouveaux	»	»	» »	»
Totaux .	220	»	43	39.587
Remboursements				
Tourcoing (D.)	48	remb. dont	17 soldes	12.617 07
Id. (L.)	42	»	12 »	17.884 59
Blanc-Seau	1	»	» »	1.950 »
Croix Rouge	4	»	1 »	4.899 65
Hallum	2	»	1 »	1.410 »
Linselles	2	»	2 »	3.145 56
Roncq	5	»	2 »	5.503 38
Bondues	1	»	» »	350 »
Bousbecque	2	»	» »	900 »
Neuville	2	»	» »	290 »
Mouveaux	»	»	» »	» »
Totaux . .	110	»	34	45.981 95

Administrateurs de service pendant le mois de mai, 2e quinzaine :

A Tourcoing, par MM. L. Mounier, E. Caretto, J. Desurmont — Au Blanc-Seau, M. J. Crapez — A la Croix-Rouge, par M. A. Jubaru. — A Hallum, par M. Wattel Roy. — A Linselles, par M. E. Leboucq. — A Roncq, par M. H. Castelin. — A Bondues, par M. Glorieux. — A Bousbecque, par M. D. Crop. — A Neuville, par M. Dhalluin — A Mouveaux.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant l'heure pour les opérations qui se font toutes simultanement.

Le caissier,
L. ROBITAILLE.

Avis. — A l'occasion des Fêtes de la Pentecôte, la caisse sera fermée les dimanche et lundi 24 et 25 courant. Elle reprendra ses opérations le samedi 24 à 3 heures du soir.

Croix. — *Trois gamins qui promettent.* — Trois gamins, nommes Vanoutshuys, 11 ans, demeurant 7, rue Vauban, Georges Vernaeck, 12